AGRICULTURE BIOLOGIQUE / *Les productions sont soumises aux aléas climatiques et les marchés bio, au contexte international. Le point en cette fin d'année 2022.*

Quelles cultures choisir en bio pour 2023 ?

L'impact du climat. L'historique année climatique 2022 a été très sèche et très chaude. Toutes les cultures d'été impactées ont vu une régression de la collecte en tournesol, soja, chia, sorgho, sarrasin et maïs, dont le prix en bio dépasse 400 € / tonne, un record historique.
Ainsi, les prix de toutes les céréales secondaires destinées à l'alimentation animale suivent celui du mais bio ; soit 350€ / tonne pour les escourgeons par exemple.
Pour les protéagineux, les mêmes causes que pour l'alimentation animale en céréales produisent les mêmes effets ; pois féveroles dont les prix dépassent sur le marché 550 € / tonne, du fait de notre dépendance aux importations en protéines bio issues des colza, tournesol et surtout soja.

L'impact des conversions et de la consommation

L'exception du marché du blé tendre. Le marché du blé fourrager est soutenu par le prix du maïs. Mais le marché du blé meunier s'est affaibli car la production est excédentaire. La France a ainsi collecté en 2021, 390 000 tonnes de blé et 410 000 en 2022 pour un marché intérieur de 300 000 tonnes :
• du fait des nombreuses conversions depuis 2018,
• du fait de la baisse de la consommation liée à l'inflation et donc à l'érosion du pouvoir d'achat.
Seule l'exportation peut arriver à éviter que les blés boulangers bio ne finissent en conventionnel.

L'impact de la conjoncture internationale

Depuis la crise sanitaire et économique, liée au COVID 19, les exportations mondiales de denrées alimentaires ont chuté, pendant que le coût du fret explosait.
Depuis février 2022, la guerre en Ukraine a entraîné, en France notamment, une hausse des prix des grains conventionnels, et aussi du C2, et du bio ; ainsi en 2022 les prix des tournesol et soja bio, ont dépassé 1000€ la tonne. Pour les éleveurs, face à une consommation humaine qui diminue, les protéines et céréales sont très chères (monogastriques-porcs-volaille-jeunes ruminants).
Heureusement malgré ce contexte « climato géopolitique » particuliers, les cultures d'hiver ont été implantées dans de très bonnes conditions au 11 novembre dernier.
Les organismes collecteurs, cet automne ont incité à la limitation des soles en blé meunier, avec raison, en utilisant les deux tableaux (ci-contre) d'Interbio Occitanie pour faire coller au plus près les volumes de graines produites en 2023 aux besoins conjoncturels du marché bio.
A partir de ces éléments, chaque céréalier peut orienter ses choix stratégiques d'emblavement, en restant étroitement liés avec ses acheteurs de l'aval. En effet, ces deux tableaux ne sont pas exhaustifs, par exemple, les associations comme les blé/féverole, avoine/fève ou avoine pois, orge/pois protéagineux, blé/lentille, lentille/cameline, etc. n'y figurent pas, d'où l'intérêt de se tourner vers ses O.S.

Tableau 1

PRÉCONISATIONS D'EMBLAVEMENT POUR LA RÉCOLTE 2023
ALIMENTATION HUMAINE

Cultures	Tendances Marchés 2022/2023		Préconisation	Contextes & Commentaires
	Conso	Prix		
Blé Panifiable	↘	↘		Stocks importants et concurrence forte de nouveaux bassins de production. Prix confirmant une tendance baissière. Des efforts à faire sur la qualité.
Blé Dur	→	→		Vigilance sur la qualité attendue par le marché. Culture à maintenir dans les bassins adaptés.
Orge brassicole	→	→		Cette année demande artificielle à l'export par manque de production. Culture uniquement contractuelle en variété pure (s'assurer du débouché).
Tournesol Lino	→	↘		Prix artificiellement hauts en lien avec la crise ukrainienne – risque de diminution. Culture contractuelle pour maîtriser ces fluctuations.
Tournesol Oléique	→	↘		Prix artificiellement hauts en lien avec la crise ukrainienne – risque de diminution.
Colza	→	→		Marché porteur dû à l'arriver de nouveaux intervenants. Interrogation sur l'impact de la sécheresse au semis.
Soja AH	→	→		Marché uniquement contractuel, de niche, dont le développement passe par le remplacement des imports.
Lentilles	↗	→		Marché uniquement contractuel.
Pois-chiches	↗	→		Marché uniquement contractuel, de niche, dont le développement passe par le remplacement des imports.
Lin	→	↗		Marché de niche uniquement contractuel
Cameline, chia, etc.	↗	→		Cultures de diversification, uniquement contractuelles pour des marchés de niche.

Culture à développer
Culture à maintenir
Culture à diminuer

Marchés porteurs, à la hausse ou stabilisé
Marché équilibré, risque de dépréciation des prix Bio
Marché encombré, Risque de déclassement en conventionnel

Tableau 2

PRÉCONISATIONS D'EMBLAVEMENT POUR LA RÉCOLTE 2023
ALIMENTATION ANIMALE

Cultures	Tendances Marchés 2022/2023		Bio	C2	Contextes & Commentaires
	Conso	Prix			
Blé Fourrager	→	↘			Le blé fourrager est à privilégier aux autres céréales fourragères (triticale et orge) et a l'avantage d'avoir une valeur protéique plus élevée
Triticale	↘	→			Le blé fourrager est à privilégier aux autres céréales fourragères (triticale et orge)
Orge	↘	→			Le blé fourrager est à privilégier aux autres céréales fourragères (triticale et orge)
Pois et Féveroles	↗	→			Avec les problématiques actuelles du marché en soja, toutes les sources de protéines se développent.
Soja AA	↗	→			Le marché reste demandeur (filières porteuses dans le Sud-Ouest), afin de remplacer les filières d'importations. Prix sur un palier haut qui peut diminuer.
Maïs	→	→			Marché à redynamiser
Sorgho	→	→			Marché à redynamiser en lien avec le maïs. A contractualiser.
Mélanges					Uniquement contractuel ou si le tri est effectué à la ferme.

Culture à développer
Culture à maintenir
Culture à diminuer

Marchés porteurs, à la hausse ou stabilisé
Marché équilibré, risque de dépréciation des prix Bio
Marché encombré, Risque de déclassement en conventionnel

(Sources : Commission filières grandes culture Interbio Occitanie)

Les filières bios en structuration dans le Gers

Le Gers développe ses infrastructures industrielles pour accompagner le développement de la production en grandes cultures bio en Gascogne
Sur notre département, les plateformes modernes de collectes de grains en bio continuent à se mettre en place au-delà des existantes: Qualisol, Agribio Union (Saint Germé), Biogascogne, Bioprogress. A Fleurance, l'entreprise Gersycoop a ouvert un silo adapté pour le bio en 2022.
En 2023, la société Agribio Union ouvrira son site à Roquelaure.
Les autres acteurs ne sont pas en reste, à l'image de Val de Gascogne, en 2022 qui a triplé la capacité de sa chaine de meunerie bio et qui en fera de même en 2023, pour son huilerie sur Gimont. Grâce à une capacité proche de 80 000 T de stockage récent moderne et performant, notre département aux 2000 agriculteurs dont 1000 céréaliers spécialisés, propose aux cultivateurs des possibilités intéressantes de développement en mode bio.
En 2023, passer en mode bio ou produire des denrées alimentaires en bio, nécessite toujours observation, technicité, équipement adapté mais surtout ouverture sur l'évolution des marchés.
La Chambre d'agriculture du Gers continue de jouer un rôle central, dans ce mode de transition agro écologique demandé par les pouvoirs publics : point info bio stage conversion ou de perfectionnement (avec demi-journée sur la ferme)-réunion filière et démonstration de matériel innovant, conseil personnalisé sont dispensés par notre établissement, n'hésitez pas à y faire appel.
Le prochain stage de conversion animé par Lise Ardhuin se déroulera en février 2023.
La réforme de la PAC 2023-2027, qui apporte aussi sous ses aspects bio son lot d'encouragement à ce mode de production alternatif, sera traitée dans le prochain numéro.

Contact

Chambre d'agriculture du Gers, Jean Arino. Renseignements auprès du Pôle Innovation et Systèmes de Production (cf page 19)

Aides aux investissements

Suite aux crédits disponibles des dossiers FEADER, un prolongement des dispositifs suivants est mis en place du 03/01/2023 au 02/03/2023. Les dossiers devront, comme d'habitude, être montés sous format papier et envoyés auprès de la DDT du Gers.
La commission des dossiers ne se fera qu'au 2è semestre 2023 pour définir les dossiers retenus.
Dossiers de subventions prolongés :
* AO 4.1.1 - Investissements de modernisation des élevages
Le cahier des charges reste identique mais, attention, la réalisation des travaux devra être effective avant le 30/09/2024 pour une transmission des justificatifs a envoyé auprès de la DDT avant mi 2025.
* AO 4.1.3 - Investissements agro-environnementaux
Le cahier des charges reste identique mais, attention, la réalisation des investissements devra être effective avant le 30/08/2024.
* AO Plantation nouvelles vignes nouvel exploitant
L'appel d'offre sera ouvert du 03/01/2023 au 15/05/2023. La réalisation des travaux devra être réalisée avant le 30/12/2024.
Les conseillers de votre agence se tiennent à votre disposition pour toutes précisions.